

Chambre de Commerce et d'Industrie Française au Japon
avec le concours de Business France



100 PME au JAPON 2018

Date : du 19 au 21 novembre 2018

Lieu : Nikkei Hall, Tokyo

Faites partie des **100**
entreprises françaises sélectionnées

VILLE DURABLE

SCIENCES DE LA VIE

DIGITAL

SILVER ECONOMIE

Dans
les secteurs
d'avenir

Pour prospecter au Japon avec :

Visites de sites japonais

Rendez-vous B2B sur mesure

Ateliers et conférences thématiques

Participation au forum économique France-Japon

Avec le soutien de :

580 entreprises membres de la CCI France Japon

50 Conseillers du Commerce Extérieur de la France au Japon

À l'occasion des 100 ans de la CCI France Japon

Prospectez dans les secteurs d'avenir au Japon :

VILLE DURABLE

- Le marché des Smart Cities évalué à près de 100 Mds € en 2018
- Ce marché va doubler d'ici 2025
- Accélération des initiatives en vue des JO 2020 à Tokyo
- Croissance dans les énergies renouvelables

SCIENCES DE LA VIE

- 2ème marché mondial des soins médicaux en 2014, soit 120 Mds € en valeur et 280 Mds € d'ici 2030
- Les produits pharmaceutiques, premier secteur d'exportation français au Japon
- Les appareils médicaux, la médecine régénérative, les médicaments et la cosmétique sont des secteurs en forte croissance

DIGITAL

- Le marché Fintech : 244 M € en 2018, 618 M € en 2021
- Le marché IOT : 40 Mds € en 2016, 80 Mds estimés en 2020
- Intelligence artificielle : 1 Md € en 2015, 7 Mds € en 2020

SILVER ECONOMIE

- 25% de la population a plus de 65 ans avec l'espérance de vie la plus élevée au monde : 84 ans
- Un marché estimé à 770 Mds € en 2025
- Des opportunités d'affaires dans les secteurs suivants : pharmaceutique, alimentation, infrastructure et loisirs

Faites partie des 100 premières entreprises françaises sélectionnées et bénéficiez d' :

- Une offre packagée exclusive à 2800€**
 - Le 19 novembre : participation au Business Forum
 - Comprendre les évolutions des marchés japonais
 - Le 20 novembre : rencontres B2B individuelles
 - Organisation de 5 RDV minimum sur mesure avec vos prospects japonais
 - Le 21 novembre : rencontres et visites collectives
 - Organisation d'une journée de visites professionnelles et rencontres experts pour votre projet
 - Option** : le 22 novembre : rencontres B2B individuelles
 - Mise à disposition interprète
 - Accompagnement et support linguistique sur 3 jours
 - Invitation dîner cocktail
 - Networking avec des chefs d'entreprises locaux
 - Suivi personnalisé de vos contacts (optionnel)

Pour faire partie de la première sélection des 100 entreprises
Confirmez votre inscription
avant le 30 mars 2018

Envoyer le bulletin d'inscription en annexe

En partenariat avec :



BULLETIN D'INSCRIPTION

«100 PME au JAPON 2018 »

VOS COORDONNÉES

Raison sociale : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Email : _____ Site internet : _____

SIRET : _____

OBJECTIF DE VOTRE MISSION AU JAPON

ENGAGEMENT

J'accepte les termes des conditions générales et tarifaires indiquées dans la présente proposition.

- Offre packagée exclusive de trois jours comprenant une journée de B2B (5 RDV).
Je m'engage à régler les frais de participation de 2800 € HT
- Offre packagée exclusive de quatre jours comprenant deux journées de B2B (8 RDV).
Je m'engage à régler les frais de participation de 3500 € HT

INSCRIPTION & PAIEMENT

Les places étant limitées, pour valider votre inscription et participer à la sélection, renvoyez le présent bulletin complété par email à lghamlouche@cci-paris-idf.fr

A réception de ce bulletin, nous vous enverrons le dossier complet à remplir.

Le comité de sélection mensuel étudiera votre dossier et validera votre participation (limité à 100 places). Suite à cette sélection, vous allez recevoir une facture.

INFORMATIONS

A- Règlement :

- Le paiement des frais de dossier et des frais de participation et communication se fera par chèque ou virement bancaire à l'ordre de la CCI Paris Ile-de-France : acompte 50% à la commande / 50% 8 semaines avant le départ en mission.

B- Annulation et Remboursement :

- Toute annulation devra être signifiée par écrit avant le 30 juin 2018. Après ce délais, le montant de l'acompte sera dû et aucun remboursement ne pourra être effectué.

Fait à : _____ Le : _____ Signature et cachet de l'entreprise :

Nom du signataire : _____